



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
TERRITOIRE D'ÉNERGIE
LOT-ET-GARONNE

Département
de
Lot-et-Garonne

Arrondissement d'AGEN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Délégués en exercice : 58

Délégués présents : 41

Date de convocation : 17 mars 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-118-AGDC

Nomenclature : 4.1.3 Fonction publique – personnel titulaires et stagiaires – création ou suppression de poste

OBJET : CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN A TEMPS COMPLET
AU SEIN DU POLE RESSOURCES

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat, 26 rue Diderot à AGEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc CAUSSE.

Etaient présents :

BARJOU Jean-Pierre, BORIE Daniel, BOUSQUIER Philippe, BOZZELLI Thierry, CAMINADE Jean-Jacques, CARRIÉ Daniel, CAVADINI Hubert, COSTES Jean-Louis, DAUTA Jean-Pierre, DELZON Jean-Pascal, DE SERMET Pascal, DESCAMPS Philippe, DESTIEU Jean-Paul, DUGAY Jean, GERVAIS Thierry, GINCHELOT Yves, GRIALOU Guy, GUÉRIN Gilbert, IMBERT Pierre, LABARTHE Lionel, LAFARGUE Patrick, LAZZARINI Bruno, LE LANNIC Geneviève, LUNARDI Daniel, MAGNI Claude, MARCO Jean-Marie, MARTET Damien, MURIEL Daniel, PASCAL Alain, POLO Alain, PONTTHOREAU Michel, PRÉVOT Claude, RAVEL Nicolas, REIMHERR Annie, ROSIER Jean-Eric, SALAND Philippe, SOULIES Julien, VALETTE Thierry, VILLA Bernard, ZAROS René, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

BENATTI Nicolas à DE SERMET Pascal, CILLIERES Charles à PASCAL Alain, PINASSEAU Jean à DUGAY Jean.

Etaient excusés :

BALAGUER José, BUISSON Patrick, CANU Nathalie, CAMANI Pierre, DUBAN Jean-Marc, DUBOS Bruno, FLESCHE Eric, FRACAROS Jean-Alfred, GAIDELLA Daniel, GENTILLET Jean-Pierre, MIQUEL Francis, RÉGNIER Gérard, SCHLATTER Christophe, VICINI Jean-Pierre.

Monsieur Yves GINCHELOT a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée délibérante que conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois,

Il existe actuellement un poste de Technicien Santé-Sécurité au Travail au sein du Pôle Ressources qui assure les missions suivantes :

Missions principales :

- Conseil et assistance en matière d'hygiène et de sécurité au travail
- Participation à la définition, à la mise en œuvre et au suivi de la politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail
- Mise en place et suivi de la démarche d'évaluation des risques professionnels
- Organisation des secours et suivi des accidents de service
- Information, sensibilisation et formation à la santé et sécurité au travail
- Suivi de la flotte automobile et des bâtiments du Syndicat

Cet emploi est pourvu par un fonctionnaire relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux (filière technique - catégorie B) et titulaire du grade de technicien principal de 2ème classe.

Considérant la nécessité de créer un emploi de technicien au sein du Pôle ressources, en raison d'un départ par voie de mutation, le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi de technicien à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h00 assurant les missions détaillées ci-dessus.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-14.

Le tableau des emplois et des effectifs de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne sera modifié pour intégrer la création demandée.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget 2023 du Syndicat aux chapitres prévus à cet effet.

Il est proposé que le Comité Syndical :

- ⇒ approuve la création d'un emploi de Technicien Santé-Sécurité au Travail au sein du Pôle Ressources à temps complet ;

- dit que cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire ou un agent contractuel relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (filière technique - catégorie B), grade technicien ;
- crée le poste de technicien (filière technique - catégorie B),
- supprime le poste vacant de technicien principal de 2ème classe (filière technique - catégorie B) du tableau des effectifs,
- précise que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget 2023 du Syndicat aux chapitres prévus à cet effet ;
- donne mandat à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et pour procéder à la nomination de l'agent.

Ouï, l'exposé de son Président,
le Comité Syndical, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** la création d'un emploi de Technicien Santé-Sécurité au Travail au sein du Pôle Ressources à temps complet ;
- **DIT** que cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire ou un agent contractuel relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (filière technique - catégorie B), grade technicien ;
- **CRÉE** le poste de technicien (filière technique - catégorie B),
- **SUPPRIME** le poste vacant de technicien principal de 2ème classe (filière technique - catégorie B) du tableau des effectifs,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget 2023 du Syndicat aux chapitres prévus à cet effet ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et pour procéder à la nomination de l'agent.

Adopté à l'unanimité

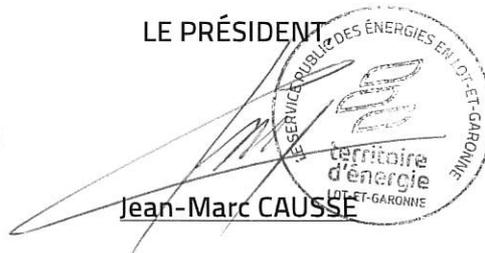
Fait et délibéré à Agen, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Yves GINCHELOT

LE PRÉSIDENT



Jean-Marc CAUSSE

AR Prefecture

047-254701824-20230327-2023_118_AGDC-DE
Reçu le 29/03/2023